

*Initiatives ministérielles*

une période de trois ans. Quand nous avons fait le total des trois années, nous avons constaté que les rajustements de prix rapportaient 500 millions de plus par année. Le terme «appréciable» convient dans le cas de l'économie ou du gouvernement d'une province de la taille de la Colombie-Britannique, comparativement au gouvernement du Canada. Si le relèvement des frais a été de 500 millions sur trois ans, je me demande quel est le total pour le gouvernement du Canada. Il pourrait être très considérable. Je suis sûr que dans ce cas-là il y a eu aussi des discussions avec les intéressés, mais les hausses n'ont pas été moins fortes pour autant.

Je ne sais pas ce qu'il en est des modifications à la gestion des terres. Je conclus de la lecture du projet de loi et du rapport de la Bibliothèque qu'il s'agit simplement, comme le ministre l'a dit, de consacrer dans la loi la pratique courante. Si c'est bien le cas, je suis d'accord et j'estime qu'il était temps de le faire. Je n'ai aucune raison de penser qu'il en est autrement.

On peut difficilement s'opposer à ce que des intérêts soient exigés sur les comptes en souffrance. Il faut payer ses comptes à temps. Il faut payer des intérêts partout ailleurs, pourquoi pas au gouvernement? Je ne pense pas à des particuliers comme vous et moi, monsieur le Président. Je pense aux grandes entreprises dont c'est une pratique de gestion de trésorerie d'attendre le plus longtemps possible, surtout quand il s'agit de payer le gouvernement. Dans ces cas-là, je serais en faveur car je crois que l'apport de fonds au Trésor public serait considérable.

Je répète ce que je disais tout à l'heure, que dans la mesure où le gouvernement applique les recommandations du vérificateur général, nous pouvons tous nous réjouir qu'il trouve enfin le moyen de légiférer sur des modifications qui ont été recommandées par le vérificateur général ou le Comité des comptes publics et qui sont en vigueur depuis deux ou trois ans. C'est une heureuse mesure administrative qui mettra en accord la Loi sur la gestion des finances publiques et les façons de procéder du gouvernement.

C'est l'article 6 qui traite des hausses de prix pour les services. Je veux évidemment savoir de combien d'argent il est question au juste. Si la somme est de 500 millions par année dans le cas de la Colombie-Britannique, ce

que le gouvernement fédéral retirera ainsi de l'économie pourrait se chiffrer par milliards.

Nous ignorons de combien les droits seront relevés et qui sera touché. L'augmentation de certains droits se justifie pleinement du point de vue commercial. Une société d'État ou un service gouvernemental qui sont strictement à but lucratif devraient payer de tels frais et une hausse est raisonnable. Mais il est parfois difficile de distinguer entre un service public et une entreprise commerciale.

• (1620)

Par exemple, selon mes notes, la Société canadienne des postes n'est pas visée par l'annexe, mais elle constitue notamment une entreprise commerciale dans la mesure où elle trie et distribue la publicité-rebut. C'est là un service strictement commercial qui devrait être autosuffisant. Dans la mesure où la Société canadienne des postes livre le courrier dans les régions rurales, elle offre aussi un service public. Ce service ne devrait pas forcément être autosuffisant à tous les points de vue, mais il me semble qu'en ayant comme politique de fermer les bureaux de poste ruraux, de réduire les services de livraison du courrier dans les régions rurales et de privatiser ce service, la Société canadienne des postes ne se conduit pas comme une société d'État créée, du moins en partie, pour offrir un service à la population.

VIA Rail est un autre bon exemple de cela. On a réduit les services de VIA Rail qui n'étaient pas forcément rentables au plan commercial mais qui assuraient néanmoins le transport de personnes et de marchandises, ce qui est important dans un pays comme le Canada, qui s'étend sur quelque 4 000 milles d'est en ouest et qui a besoin d'un service de ce genre pour unir les deux extrémités du pays, contrairement à un pays où le réseau de transport peut très bien relier le Nord et le Sud sans le pouvoir d'unification qu'offrent un ou deux chemins de fer nationaux.

Il y a donc des différences. On ne peut pas exiger d'une société d'État qu'elle fasse des profits, sans examiner d'abord les divers secteurs d'activité de cette entreprise. Il serait concevable que la prestation de certains services rapporte des bénéfices, mais il y a des services que le gouvernement devrait être prêt à offrir simplement pour rendre service à la population canadienne. À mon avis, il